

PAGES

MANQUANTES

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

11^{ME} ANNÉE. SAMEDI, 26 AOUT 1893. Vol. XXII, No 8

SOMMAIRE :

I. Quatorzième dimanche après la Pentecôte. — II. Circulaire de Monseigneur l'Archevêque de Montréal au clergé de son diocèse. — III. Assomption de Marie. — IV. Quelques remarques sur la manière de communier. — V. Les écoles des sourds-muets à l'exposition de Chicago. — VI. Chronique. — VII. Aux prières.

QUATORZIÈME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

Jésus dit à ses disciples ; Nul ne peut servir deux maîtres à la fois.
(S. Matth., VI).

I. Considérons que l'homme, étant fait pour aimer, et ne pouvant vivre sans amour, n'est jamais sans maître ; car le maître de l'homme, c'est l'objet qu'il aime, c'est l'objet qui captive, domine et maîtrise son cœur. D'où il suit que, si le cœur humain ne s'attache point à son véritable Maître, qui est le Dieu d'amour, il s'attache à d'autres objets dont il se fait des maîtres et des dieux ; il se soumet à leurs lois, et il devient esclave de tout ce qu'il adore. L'idolâtrie n'est autre chose qu'une interversion de l'amour. Ce désordre est souvent la secrète cause de bien des tristesses. « Vous nous avez faits pour vous, Seigneur, disait saint Augustin, et notre cœur gémit dans une agitation incessante aussi longtemps qu'il ne cherche point en vous son aliment et son repos. »

II. Si le cœur ne peut vivre sans aimer, et s'il est nécessairement assujéti à l'objet qu'il aime, à plus forte raison ne saurait-il aimer deux objets opposés l'un à l'autre. Il ne peut obéir à deux

maîtres incompatibles qui le sollicitent en sens contraire. Pas plus qu'un même œil ne voit simultanément en haut et en bas ; pas plus qu'on ne peut goûter tout ensemble ce qui est doux et amer, ni allier dans un même assentiment le oui et le non ; ainsi nul ne saurait aimer d'un même cœur le bien et le mal, la vérité et le mensonge, la lumière et les ténèbres.

Que Dieu soit donc notre Maître et l'unique objet de notre amour ! Disons-lui avec David : « Vous êtes le Dieu de mon cœur et mon partage pour l'éternité ! »

CIRCULAIRE de Mgr L'ARCHEVEQUE de MONTREAL

AU CLERGE DE SON DIOCESE

Archevêché de Montréal, 17 août 1893.

I.—QUÊTE EN FAVEUR DE LA FONDATION DE SÉMINAIRES DANS LES INDES.

Mes Chers Collaborateur,

Pasteur suprême de l'Eglise universelle, Léon XIII veille avec un soin jaloux aux intérêts généraux et particuliers de chaque pays, de chaque diocèse ; aucune partie de son vaste empire n'échappe à ses regards et à sa sollicitude. En Europe, en Amérique, en Afrique, en Orient, partout s'exercent son zèle infatigable et son action bienfaisante.

Non content d'avoir jeté une vive lumière sur les grandes questions doctrinales, philosophiques et sociales qu'agite notre siècle, d'avoir affermi ou rétabli dans le monde entier la hiérarchie catholique, il porte encore son attention sur tout ce qui est de nature à étendre le règne de Jésus-Christ, l'influence de l'Eglise, et à rendre plus certain et plus rapide le triomphe de la vérité sur l'erreur, du bien sur le mal.

C'est ainsi que dernièrement encore il adressait à ses frères les archevêques et évêques de l'univers une admirable Encyclique, ayant pour objet un point d'une importance capitale pour le progrès de la religion dans ces immenses contrées qu'on appelle les Indes.

Le Souverain Pontife, après avoir rappelé l'apostolat de saint Thomas et celui de saint François-Xavier dans ces pays, parle des moyens qu'il a employés afin d'organiser et d'accroître le christianisme dans les Indes Orientales, savoir : le Concordat avec le Portugal, et la création de la hiérarchie catholique. " Mais, ajoute le Saint Père, il reste néanmoins une chose à faire qui importe extrêmement au salut des Indes, et Nous voulons, Vénérables Frères, que vous et tous les amis de la civilisation et du nom chrétien y apportiez le plus grand intérêt. Et cette chose, la voici : la conservation de la foi catholique restera précaire dans les Indes et sa propagation incertaine, aussi longtemps qu'il n'y aura pas un clergé recruté parmi les indigènes, convenablement formés à la dignité sacerdotale, et qui soient non seulement les auxiliaires des prêtres étrangers, mais qui puissent eux-mêmes être les dignes ministres du christianisme dans leurs cités. On rappelle que telle était aussi l'opinion de François-Xavier, qui avait, dit-on, coutume d'assurer que le christianisme ne pouvait pas s'établir d'une manière durable dans l'Inde, sans le concours zélé de prêtres pieux et dévoués, natifs du pays."

Léon XIII démontre ensuite par plusieurs raisons tirées, soit de la nature ombrageuse des Indous, soit de la difficulté de trouver en Europe, dans l'avenir, le nombre suffisant de missionnaires, soit, enfin, de la pratique constante de l'Eglise depuis son origine, qu'il est vraiment nécessaire de conférer le sacerdoce à des indigènes qui puissent remplir facilement le saint ministère et rester à la tête de leurs concitoyens chrétiens.

Dans le but de former ce clergé indigène, faculté avait été donnée aux vicaires apostoliques dans les Indes de fonder des collèges et des séminaires. Le synode, tenu aux Indes en 1887, avait établi que chaque diocèse aurait son séminaire : malheureusement le manque de moyens a empêché la réalisation de ce projet, tandis que les protestants y multiplient leurs établissements. C'est pourquoi le Saint Père termine Sa Lettre en exhortant les évêques à concourir avec Lui à la fondation de cette œuvre importante.

" C'est le propre des chrétiens, dit-il, de considérer tous les hommes, en quelque lieu qu'ils soient, comme des frères, et de ne regarder personne comme étranger à sa charité, surtout dans les affaires où il s'agit du salut

“ éternel du prochain ; c'est pourquoi Nous vous deman-
 “ dons instamment, Vénérables Frères, de vouloir bien
 “ seconder, autant qu'il est en votre pouvoir, Notre dessein
 “ et Nos efforts. Faites en sorte que l'on connaisse la con-
 “ dition du catholicisme dans ces régions éloignées ; tâ-
 “ chez que l'on comprenne partout qu'il faut faire quel-
 “ que chose pour les Indes, et que ceux-là surtout en soient
 “ persuadés, qui croient que le meilleur fruit de la richesse
 “ est de pouvoir faire du bien. Nous savons certainement
 “ que ce n'est pas en vain que Nous aurons imploré la
 “ générosité de ces peuples.”

Afin de répondre au désir de Notre Saint Père le Pape Léon XIII, Nous réglons qu'une quête soit faite, tous les ans, le jour du Saint Rosaire, dans toutes les églises paroissiales et chapelles publiques de ce diocèse en faveur de la fondation de séminaires dans les Indes, et que toutes les offrandes faites à cette intention soient adressées à l'Archevêché, au plus tard dans le cours du mois de novembre.

Faites bien comprendre à vos paroissiens qu'il s'agit ici du règne de Dieu dans le monde, du salut d'innombrables âmes, de compenser, par de nouvelles conquêtes, les pertes de l'Eglise dans les vieilles sociétés. Rappelez-leur que, malgré les œuvres paroissiales et diocésaines, Dieu compte sur leur générosité et leur dévouement et leur demande de seconder, dans la mesure de leurs ressources pécuniaires, le zèle éclairé d'un grand Pape, avide de procurer à tous les hommes des moyens de régénération et de salut.

II.—DROIT PAROISSIAL.

L'étude du droit paroissial, au double point de vue canonique et civil, devient de plus en plus nécessaire dans notre pays. Difficile en elle-même, cette étude l'était d'autant plus jusqu'à ce jour que nous ne possédions pas d'ouvrage très complet sur la matière. Je suis donc heureux de vous annoncer que Monsieur P. B. Migneault, avocat de Montréal, a consacré le fruit de ses travaux et de son expérience à composer un livre assez considérable sur le droit paroissial de notre pays. Après une belle introduction sur l'histoire de l'origine et du développement de l'Eglise au Canada, l'auteur étudie dans le détail l'érection religieuse et civile des paroisses, leur gouvernement et leur mode d'administration, leurs biens, et termine par un petit traité sur la police des églises.

L'ouvrage est remarquable par sa clarté, et donne pleine satisfaction au point de vue doctrinal. Nous vous le recommandons donc d'une manière spéciale et désirons que tous les prêtres en achètent un exemplaire.

III.—SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Plusieurs fois déjà, j'ai eu l'occasion de vous parler des sociétés de secours mutuels qui existent dans le diocèse de Montréal. Je me suis fait un devoir d'encourager celles dont les garanties m'ont paru satisfaisantes au point de vue de la foi et des mœurs. Je vois, en effet, dans ces sortes d'associations catholiques, un moyen efficace, non seulement de venir au secours des familles pauvres ou d'une fortune médiocre, mais encore et surtout de s'entraider, en unissant nos forces, pour conserver dans leur intégrité la religion de nos pères et les traditions du passé.

Malheureusement, il s'est introduit dans quelques-unes de ces sociétés des abus regrettables, de nature à compromettre les garanties de moralité qu'elles avaient données jusqu'à ce jour. Je veux parler de ces réunions bruyantes, de ces amusements frivoles organisés par leurs membres dans un but pécuniaire, mais qui offrent tant de dangers pour les mœurs, tels que les pique-niques, les ba¹, etc.

Je vous engage donc à faire tous vos efforts pour mettre fin à cet état de choses et à détourner les fidèles de prendre part à ce genre de distractions. Rappelez aux diverses branches de sociétés de secours mutuels que vous possédez dans vos paroisses respectives, qu'elles doivent considérer comme un devoir sacré de conserver à leurs associations leur caractère d'associations de charité chrétienne et de bannir de leur sein tout ce que la religion défend ou du moins ne tolère qu'à regret.

Je demeure bien sincèrement,

Chers Collabrateurs,

Votre tout dévoué en N. S.,

† EDOUARD-CHS, Arch. de Montréal.

ASSOMPTION DE MARIE

Où la Sainte Vierge est-elle morte ? Où fut-elle enterrée ?

Voilà deux questions très intéressantes, souvent posées, et, ce semble, aujourd'hui définitivement résolues.

Dans un récent pèlerinage en Palestine, nous avons interrogé à ce sujet plusieurs documents historiques et recueilli les légendes les mieux accréditées.

Nos lecteurs le savent sans doute, ou seront heureux de l'apprendre, partout en Orient les indigènes s'attachent avec la plus grande tenacité aux traditions locales.

Quand à nous, ce n'était pas sans une religieuse émotion que nous rencontrions, soit dans les rues tortueuses de Jérusalem, soit dans les campagnes environnantes, arides et dénudées, les mères chrétiennes, les femmes juives ou musulmanes entourées de leur famille, et qui leur expliquaient à ces adolescents aux grands yeux avides les faits bibliques, rappelés ici par un sanctuaire ou un amas de cailloux, et là, par une entaille à même le rocher ou par une pierre enclavée dans les murs ! Et les enfants de saint François, ces dévots gardiens des Saints Lieux, ne manquent jamais de prêter une oreille attentive aux récits qui ont cours parmi les sectaires de Mahomet eux-mêmes ; combien de fois n'ont-ils pas, à l'aide de ces renseignements, renoué la chaîne brisée des traditions chrétiennes ?

Aussi bien, les conclusions qui découlent de ces traditions orientales commandent-elles le respect de tous les esprits sérieux.

C'est donc avec assurance que nous publions ici le résultat de nos recherches.

Nul doute qu'après l'ascension de Notre-Seigneur, la Sainte Vierge s'en fut demeurer à Ephèse avec Saint Jean, son fils adoptif.

Mais il est certain aussi qu'une discussion assez violente s'étant alors élevée au sujet de l'observance de la loi mosaïque par les chrétiens, Saint Pierre convoqua tous les apôtres en concile plénier, et qu'à cette occasion, Marie, sur une invitation spéciale du chef de l'Eglise, rentra dans Jérusalem pour y passer le reste de ses jours.

Les traditions de la Palestine sur cette question n'ont jamais varié.

A telles enseignes que toutes les religions, toutes les sectes, même celles qui sont séparées de l'Eglise depuis de longues années, n'en continuent pas moins à vénérer comme l'emplacement authentique du tombeau de Marie, la Grotte de l'Assomption.

Les musulmans eux-mêmes, propriétaires du Cénacle sur le Mont-Sion, nous montrent de loin l'emplacement de la petite chapelle où Saint Jean célébrait la messe tous les jours pour la mère adorable que Jésus lui avait léguée en mourant sur le Calvaire.

Et l'autorité de l'histoire confirme ici l'opinion des catholiques, des juifs, des turcs et des schismatiques.

Tous les écrivains grecs, en effet, admettent l'existence non interrompue de la tradition allant à dire que Marie est morte à Jérusalem. On la trouve rapportée, cette tradition, dans les leçons du bréviaire romain, et dans les révélations dont il plait à Dieu de favoriser de temps à autre les âmes saintes. Il en est aussi fait mention dans le concile œcuménique de Chalcédoine, en 451, et par la plupart des Saints Docteurs des premiers siècles.

André de Crète, en particulier, et saint Jean-Damascène affirment expressément que la mère du Sauveur habita sur le Mont-Sion, que sa résidence fut plus tard transformée en chapelle, qu'elle rendit le dernier soupir en présence des apôtres et des disciples réunis, que son corps fut porté par les Princes de l'Eglise au jardin de Gethsémani, qu'elle fut élevée au ciel en corps et en âme, et que son sépulcre était honoré de leur temps par la foule des fidèles venus de tous les points de l'univers.

Enfin, la réponse de Juvénal, évêque de Jérusalem, à l'impératrice Sainte Pulchérie qui lui avait demandé des reliques de la sainte Vierge, n'est-elle pas un plaidoyer péremptoire en faveur de notre cause ? « Je peux bien, écrivait le vénérable pontife, vous montrer la tombe de Marie dans la Vallée de Josaphat, mais elle est vide ; car, vous devriez le savoir, son corps a été transporté au ciel. »

A ces preuves, on peut ajouter la croyance universelle des catholiques et surtout le témoignage de Sainte Hélène qui fit construire une église sur la Grotte de l'Assomption.

D'ailleurs, si la Sainte Vierge était morte à Ephèse et si cette ville avait eu l'honneur de posséder son glorieux tombeau, selon la prétention de quelques-uns, comment expliquer le silence de Polycrate qui ne mentionne pas ces faits dans le catalogue,

dressé pour le pape Victor, de tous les titres de gloire de l'Eglise d'Ephèse ?

Que la Mère de Dieu soit morte à Jérusalem et qu'elle y ait été enterrée, c'est donc une vérité historique.

Nous essaierons prochainement de raconter cette mort et les funérailles qui la suivirent, en empruntant les traits de ce récit aux légendes relatées par les Saint-Pères et les historiens ecclésiastiques.

QUELQUES REMARQUES SUR LA MANIERE DE COMMUNIER

Nous lisons dans la *Semaine de Cambrai* les avis suivants qui ne sont nulle part à dédaigner :

Il y a certaines règles à suivre dans l'acte même de la communion, pour garder les bienséances et pour prévenir de fâcheux accidents, règles qui ne sont pas toujours observées, même par des personnes qui communient très fréquemment.

Donc, pour communier avec décence, il faut :

Tenir la tête fixe et droite, sans la pencher en avant, ni la renverser en arrière.

Tenir les yeux baissés, ou les arrêter sur la sainte Hostie, et non pas sur le prêtre.

Ouvrir médiocrement la bouche, ni trop, ni trop peu, et avancer un peu la langue sur la lèvre inférieure, pour que le prêtre y puisse facilement et sûrement déposer l'hostie.

Les uns remuent la tête, les autres tiennent la tête baissée, de sorte que le prêtre ne voit pas ce qu'il fait et se trouve forcé de poser la sainte hostie un peu au hasard.

C'est à peine si ceux-ci entr'ouvrent la bouche ou desserrent les dents ; ceux-là craignent d'avancer la langue ou saisissent l'hostie avec les lèvres ; d'autres retirent la langue avec précipitation, avant que le prêtre ait eu le temps de bien poser l'hostie.

Tout cela est fort inconvenant et de plus fort dangereux : la plupart des accidents, qui arrivent à la sainte Table, viennent de la maladresse ou de la négligence des communicants.

A voir la manière dont communient plusieurs personnes, même dévotes, on serait tenté de croire qu'elles le font pour la première fois, tant elles s'y prennent mal.

Ne vous levez pas brusquement, aussitôt que vous avez communiqué, de peur que vous ne donniez une secousse à votre voisin qui communique après vous ; attendez pour vous lever que le prêtre soit un peu éloigné ; attendez même la bénédiction du prêtre, si d'autres communicants ne doivent point venir prendre votre place.

Laissez la sainte hostie un moment sur votre langue, et quand elle sera un peu humectée, vous l'avalerez avec révérence. Mais il ne faut pas la laisser fondre dans la bouche, à cause du péril qu'il y aurait de ne pas communier.

Si l'hostie s'attachait au palais, il faudrait la détacher avec la langue seulement, sans y porter les doigts.

Si l'on sent que quelque particule de la sainte hostie est demeurée sur les lèvres, il faut avec révérence l'attirer dans la bouche, sans y appliquer les doigts.

Si le prêtre vous donne par mégarde deux hosties au lieu d'une, qu'y a-t-il à faire ? — Rien, et il n'y a pas lieu de se troubler, puisqu'on ne reçoit pas plus en deux hosties qu'en une, de même qu'on ne reçoit pas moins en une moitié d'hostie qu'en une tout entière.

Si vous attendez à la sainte Table la bénédiction du prêtre, laissez tomber la nappe, pour marquer que vous avez communiqué.

Par respect de la sainte Table, on n'y porte point de gants ni de manchon, et les militaires déposent l'épée.

Les règles que nous venons de retracer ne sont point de fantaisie ; elles sont reçues, enseignées, et de grands évêques n'ont pas dédaigné de les écrire en détail.

LES ECOLES DES SOURDS-MUETS A L'EXPOSITION DE CHICAGO

Nous devons à l'obligeance de correspondants éclairés et compétents des renseignements qui nous permettent de donner sur l'exposition des écoles des sourds-muets à Chicago quelques indications intéressantes. On y verra que nos écoles catholiques de la province de Québec, l'institution du Mile-End tenue par les Clercs St-Viateur et l'institution des sourdes-muettes de la rue St-Denis, de Montréal, dirigée par les sœurs de la Providence y font bonne figure.

On se rappelle que ces deux institutions, notamment, ont eu l'heureuse pensée d'organiser au mois d'avril dernier, une exhibition qui a offert aux habitants de Montréal, l'occasion de voir en détail les divers objets qu'elles se proposaient d'envoyer à Chicago. Nous pouvons dire que la primeur de cette exposition nous a été réservée. Les journaux de Montréal, à cette époque, en ont parlé avec éloge et ont fait ressortir le bon aménagement et la remarquable exécution des travaux présentés.

Mais il y avait à subir un autre genre d'épreuve, c'était la comparaison avec les écoles des Etats-Unis et celles des pays d'Europe. Quoique les décisions du jury ne soient pas encore connues, nous croyons être en droit de dire que nos écoles tiennent une place des plus honorables, et que sous certains rapports comme nous l'expliquons plus loin, elles ont un point de supériorité véritable.

* * *

A Chicago il n'y a pas d'exposition spéciale, comprenant dans un même local toutes les exhibitions des écoles des sourds-muets qui s'y sont fait représenter. Il faut faire dans chaque pays, une recherche attentive pour trouver la place où ces écoles ont exposé. On y arrive aisément pour les Etats-Unis, qui disposant de larges emplacements, ont pu grouper ensemble les écoles consacrées à l'enseignement des sourds-muets, mais pour les autres nations, c'est chose plus difficile.

L'enseignement des sourds et muets de France est représenté par les expositions des trois écoles régionales de Bourg-en-Bresse, de St-Etienne et de St-Claude-lez-Besançon, que dirigent les frères des Ecoles Chrétiennes. Ces expositions comprennent des tableaux pour l'étude de la voix dans l'application de la méthode orale, l'indication de leur mode raisonné d'enseignement, et un petit nombre de devoirs journaliers des élèves, condition indispensable pour apprécier la force des études. L'Institution nationale de Paris avait promis son concours à l'exposition Colombienne. On savait même que son directeur avait le projet d'exposer, au moyen du chronophénographe, la parole de ses élèves. On aurait vu et entendu cette parole même, ce qui certes aurait été des plus curieux, car l'on aurait eu ainsi l'avantage de percevoir « avec l'illusion de la vie et du mouvement, l'articulation des pupilles de l'établissement. » D'un autre côté, cette institution avait sa place marquée à la grande exposition américaine, car

elle est l'institution mère, d'où sont sorties toutes celles du monde entier, et notamment la plus ancienne des Etats-Unis, celle d'Hartford (Connecticut). Mais elle n'a pu accomplir son projet.

Son absence est très regrettable. Il n'est pas douteux, en effet, que sa présence eut contribué au développement de la méthode orale que certains établissements des Etats-Unis notamment hésitent encore à mettre en pratique.

L'Italie, qui a tant fait pour faire valoir la méthode orale pure dans l'enseignement des sourds-et-muets, ne paraît pas avoir exposé ; il en est de même de l'Angleterre.

L'Espagne est représentée par le Collège national des sourds et muets de Madrid, collège qui donne à ses élèves, l'éducation physique, morale, intellectuelle, artistique et industrielle. Les progrès réalisés dans cet établissement, fondé sur le modèle de l'Institution Nationale de Paris, s'affirment dans l'exposition de Chicago, par le matériel employé dans l'enseignement, les livres dont il est fait usage, et une série de travaux manuels des élèves.

* * *

Aux Etats-Unis, un trop grand nombre d'Etats n'ont pas cru devoir prendre part à l'exposition colombienne. Parmi ceux qui y figurent en bonne place, nous devons citer l'Etat de New York, dont les institutions de Buffalo, *Institut Sainte-Marie*, de la ville New-York, *Institut Saint-Joseph*, avec ses trois maisons de Werchester, Fordham et Brooklyn, méritent une mention spéciale à raison de leurs travaux d'ateliers, de leurs dessins, de leurs devoirs de classes, présentés avec beaucoup d'ordre et de méthode. Il nous est particulièrement agréable de constater que l'institut de Sainte-Marie de Buffalo est tenu par des sœurs appartenant à la religion catholique, et que l'institut Saint-Joseph de New-York est également tenu par une association de dames pieuses catholiques, dont la fondatrice était une française, Mademoiselle Bellanger.

Dans ces établissements on suit la méthode intuitive, cependant la méthode orale pure tend de plus en plus à devenir la règle absolue.

La grande institution de Washington Heights de New-York, à laquelle M. Peet avait donné tant d'autorité, ne s'est fait représenter à Chicago que par des dessins de ses élèves, et des photographies reproduisant les bâtiments de l'école. Pour une pareille institution, ce n'est pas suffisant.

L'Etat de Virginie, le Wisconsin, l'Indiana, le Michigan, le Colorado, le Kansas ont tenu à montrer les efforts réalisés dans leurs instituts pour l'enseignement des sourds-muets, et ces expositions sont satisfaisantes. Elles prouvent qu'on s'occupe avec zèle des malheureux affligés de cette terrible infirmité : mais là encore on ne trouve rien de saillant et qui ne soit parfaitement connu du personnel enseignant de toute maison digne de ce titre.

Ce n'est pas sans surprise que l'on voit l'institution de Washington n'apporter à l'exposition colombienne que quelques photographies, une nombreuse série de rapports imprimés, puis une bibliothèque garnie de livres de lecture destinés aux sourds-muets : mais il n'y a ni indication des méthodes suivies ni travail intellectuel ou manuel des élèves.

Nous regrettons enfin l'absence de la plus ancienne institution des Etats-Unis, celle d'Hartford, du Massachusset, qui n'a pas cru devoir prendre part à l'Exposition.

Pourquoi cette réserve ? pourquoi surtout, disent nos correspondants, dans les expositions de la Pensylvanie, de l'Ohio, du Maryland, même de l'Illinois, ne rencontre-t-on que quelques albums de dessin, un grand nombre de belles photographies, mais nulle trace du mode d'enseignement adopté, des résultats obtenus ?

En réalité l'Exposition des Etats-Unis, au point de vue de l'enseignement des sourds-muets semble un peu décousue : on sent qu'il n'y a pas une unité de direction. Ceci, du reste, se manifeste dans ces représentations de jours, fort intéressantes, il est vrai, données par diverses institutions et où figurent professeurs et élèves. L'articulation — qui exige notamment l'observation de règles fixes pour émettre des sons justes — est trop abandonnée au gré de chaque éducateur : la lecture sur les livres est meilleure parce qu'on ne cesse de parler aux élèves. Mais la méthode orale tient un compte égal de la double solution du problème : faire parler les muets, et entendre les sourds. Aux Etats-Unis cette dernière partie du problème est mieux résolue que la première. Evidemment il faut arriver à remplir les deux.

Arrivons maintenant à l'exposition du Canada.

L'exhibition relative aux établissements de notre pays, pour les sourds-muets comprend les travaux de quatre établissements : l'institut d'Halifax (Nouvelle-Ecosse) ; celui de Belleville (province d'Ontario) ; celui du Mile-End (province de Québec) ; celui des sourdes muettes de Montréal (province de Québec).

Le Manitoba qui possède un institut de sourds-muets n'a pas exposé ; l'établissement McKay, de Montréal s'est également abstenu. L'institut d'Halifax n'a envoyé, en dehors de quelques photographies, qu'un nombre extrêmement restreint de travaux intellectuels et manuels.

Il en est de même pour l'institut de Belleville qui, au point de vue de l'enseignement, semble avoir suivi l'exemple donné par certaines maisons des États-Unis et s'être fait une loi de ne pas indiquer ses méthodes et son mode d'éducation. La partie des dessins est très satisfaisante ; mais ce n'est là qu'un accessoire.

Il nous reste à parler des deux instituts catholiques de Montréal. Leurs expositions sont placées dans la partie du palais des arts et manufactures réservée à l'instruction publique du Canada.

L'espace est limité : tellement limité qu'il a fallu que M. le chanoine Bruchési et ses dévoués collaborateurs s'ingénient de mille manières pour faire entrer tous les travaux destinés à l'exhibition de l'instruction publique dans les quelques centaines de pieds carrés qui leur étaient accordés. C'est en profitant de tous les coins disponibles, en doublant et triplant les tablettes qu'on est parvenu à tout caser.

L'exposition des sourds-muets du Mile End se trouve comprise dans celle des diverses maisons d'éducation, collège classique de Joliette, collège commercial, écoles primaires, etc... que dirigent les Clercs de St-Viateur dans la province de Québec. L'inscription : Institution des Sourds-Muets sert à la distinguer. Nous n'avons pas besoin de la décrire en détail : les journaux de Montréal l'ont fait, il y a plusieurs mois, et le souvenir de leurs articles n'est point oublié. Mais on est frappé de suite de l'importance considérable des devoirs journaliers et des cahiers rédigés par les élèves.

Chaque classe (il y en a huit pour toute la durée des cours) présente une série de copies bien écrites — car on tient à l'écriture — et dans chacune de ces classes on peut suivre les progrès de l'élève, la méthode adoptée pour lui faire saisir — grâce à un enchaînement raisonné — la formation des idées. Chaque cahier porte un horaire qui permet au visiteur de juger de l'emploi du temps consacré à chaque matière.

Une notice substantielle et qui a le mérite de renfermer des indications historiques précieuses fournit, sur le mode d'enseignement, sur l'application de la méthode intuitive, le développe-

ment de méthode orale, tous les renseignements désirables. Mais à nos yeux, c'est surtout la lecture des devoirs des élèves qui est le meilleur guide pour apprécier la force des études et leurs résultats.

En parcourant ces devoirs, on est à même de juger également le mérite des professeurs au système de correction que portent ces copies, et qui mérite d'être noté, car on ne le retrouve que dans un petit nombre d'institutions d'enseignement en dehors de la province de Québec.

Une copie — non corrigée — est une œuvre inachevée ; nous pourrions dire plus, un travail inutile pour l'avancement de l'élève.

Les albums de dessin des élèves — dessin linéaire — modèles d'architecture, dessins de fantaisie à la plume et au crayon sont faciles à feuilleter et attirent l'attention des visiteurs. Il en est de même du grand in-folio dans lequel on a réuni les vues photographiques de toutes les maisons des Clercs St-Viateur, au nombre de 28 tant au Canada qu'aux Etats-Unis. L'établissement du Mile-End a fait figurer dans son exhibition la médaille qu'il avait obtenue en 1878 à l'Exposition Universelle de Paris.

Depuis cette époque, des améliorations importantes ont été apportées à l'enseignement de cette maison pour les sourds-muets, notamment par l'introduction de la méthode orale qui y est suivie avec attention et y donne les meilleurs résultats.

Nous regrettons — ajoutons-le en terminant — que les Clercs de St-Viateur n'aient pas joints à leur exposition quelques spécimens des travaux manuels de leurs élèves, car leur école professionnelle qui possède neuf ateliers a déjà fourni à diverses industries de bons ouvriers. Mais on a été arrêté en partie par le défaut d'espace.

Il nous reste enfin à parler de l'exhibition des Sourdes-Muettes de Montréal. Ce sera le sujet d'un prochain article.

CHRONIQUE

* * Par décision de Sa Grandeur, Monseigneur l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. A. Laporte, curé de St-Augustin ; M. C. Collin, curé de St-Jean ; M. J. Bonin, curé de St-Charles ; M. J. Gaudet, curé de Repentigny ; M. E. Peioin, curé de Lacombe ; M. I. Charette, curé de St-Barthélémy, M. W. Chauvin, vicaire à Verchères.

* * Le 24 août, Monseigneur l'Archevêque a fait dans l'église cathédrale les ordinations suivantes :

Tonsuré : Donat Bordeleau, Barthélemi Brunel, Adrien Perreault.

Ordres-Mineurs : Horace Champagne, Romulus Courtois, Hildedge Ducharme, Louis Laporte, Louis Marion.

Sous-Diaconat ; J.-B. Bérard, Sinaï Dubeau, Charles Lippé, Louis Jos. Marion, C. S. V., St-Hyacinthe.

Diaconat : Thomas Préville, Aloysius Cotter, S. J.

* * Le Rév. P. Lajoie, supérieur général de la communauté des Clercs de St-Viateur part aujourd'hui de New-York pour regagner la France, après une visite de trois mois aux deux obédiences de son ordre aux Etats-Unis et au Canada. Dans cette visite le père supérieur général a pu constater le développement des institutions dérivées par les Clercs de St-Viateur qui pour le Canada, seulement, comprennent 24 maisons et 250 religieux, et les succès de leur exposition à Chicago dans le département de l'instruction publique.

Le Rév. P. Lajoie était accompagné dans sa visite du frère Constans, de la maison mère de Vourles, près Lyon, (France).

* * Le 21 et le 22 du mois de septembre prochain à son retour de l'exposition colombienne, où il a été invité à donner une série de *recitals*, nous aurons le plaisir d'admirer la science musicale de M. Guilmant. Comme nous l'avons déjà annoncé, l'éminent artiste inaugurera, ces deux soirs, l'orgue électrique que les frères Casavant viennent d'installer dans la nouvelle cathédrale.

M. Alexandre Guilmant est né à Boulogne en 1837. Son père, organiste de l'église St-Nicolas, l'initia de bonne heure aux premières notions musicales, puis le confia, pour l'étude de l'harmonie, à la direction de Carulli.

Tout en réalisant des basses chiffrées, le jeune Guilmant se livrait avec ardeur à l'étude de l'orgue, étude qu'il devait perfectionner, peu d'années après, aidé des précieux conseils de Jacques Lemmens.

Nommé, à l'âge de seize ans, organiste de l'église St-Joseph, il étonnait l'assistance par son talent précoce d'interprétation et l'originalité de ses improvisations. C'est de cette époque que date sa première composition importante : une messe qui fut exécutée deux ans plus tard à l'église St-Nicolas. Cette composition suivie de plusieurs autres, motets et pièces d'orgue, porta à son comble la renommée du jeune organiste.

En 1871, M. Guilmant vint se fixer à Paris où il recueillit la succession de Chauvet comme organiste de « la Trinité. » Depuis qu'il occupe cette position, le célèbre musicien a eu l'occasion d'inaugurer souvent de nouvelles orgues, et de donner des concerts, soit en France, soit à l'étranger, et plus spécialement en Angleterre.

Par la variété de son talent ainsi que par le caractère à la fois solide et attrayant de ses œuvres, *Vade Mecum* des organistes, M. Guilmant est parvenu à rendre populaire le véritable style de l'orgue, au point qu'à Paris la foule se porte au Trocadéro quand le grand artiste y donne ses concerts historiques de musique ancienne et moderne.

M. Guilmant sait toujours plaire et intéresser tant par la composition de ses programmes que par son remarquable talent comme exécutant.

* * Nous avons eu occasion déjà d'en informer nos lecteurs, deux séminaristes en France, soldats ont été condamnés à quinze jours de salle de police, pour avoir commis l'incongruité de servir le Sacrifice auguste de la messe en uniforme.

Au sortir de prison, retournant au séminaire après avoir été privés de la messe deux fois le dimanche, pour l'avoir servie une fois, ils se gardèrent de « dégrader » l'uniforme du soldat français en le portant au sanctuaire. Car nous ne sommes plus au temps de Charlemagne, qui se disait le « serviteur de Dieu » et se faisait honneur de chanter au lutrin.

En conséquence, ils crurent qu'ils pouvaient à l'autel revêtir leur soutane, et remplir ainsi leurs fonctions sans déshonorer l'uniforme.

Cette fois, ils viennent d'être condamnés à trente jours, et à manquer la messe du dimanche quatre fois.

Leur situation de soldat leur interdit donc tout acte extérieur du culte, non pas à cause de l'uniforme, mais à cause de leur personne vouée à l'état militaire.

* * Une dépêche de Rome nous apprend que le Pape a écrit à M. de Curtius, le chef du parti catholique en Suisse, et l'organisateur du Congrès International Catholique des ouvriers, et que, dans ce document, Sa Sainteté se déclare en faveur d'une législation internationale à l'effet de protéger le travail des femmes et des enfants.

AUX PRIERES

Delle Alphonsine Blondin, St-Maurice.

EXPOSITION DE CHICAGO

Maison de pension pour ecclésiastiques

Pendant le temps de l'Exposition

Tenue par Mme F. Leblanc, 41, rue Sibley, à quelques pas de l'église des Canadiens.

Cette maison est recommandée par le Rév. M. Bergeron, curé de Notre-Dame. Prix très modérés.

On s'empressera de fournir tous les renseignements qui seront demandés.

S'adresser à Mme F. Leblanc 41 rue Sibley, Chicago Ill.

ARBOUR & LAPERLE, Imprimeurs-Relieurs, 421, Rue St-Paul, Montréal.